



## Déclaration liminaire CSAL n° 2 du 29 février 2024

Les prévisions budgétaires très optimistes lors du vote de la Loi de Finances se sont heurtées au principe de réalité. Alors que l'OFCE et la Banque de France annonçaient une croissance de 0,9 %, l'OCDE 1,2 %, la croissance réelle de 1 % remet en cause le budget présenté

Cette erreur de jugement a été corrigée par M. Bruno LEMAIRE avec des économies annoncées de 10 milliards d'euros. Tout un ensemble d'annonces découlant de prévisions irrationnelles se trouvent désormais frappées de caducité. C'est le cas notamment de l'ensemble des mesures annoncées concernant l'écologie. Il était annoncé une baisse de 6,3 milliards d'euros du PLF par rapport à 2023, s'ajoutent désormais 10 milliards supplémentaires d'économies.

Les 3 objectifs fixés par le ministre des comptes publics de l'époque :

- investir massivement dans la transition écologique ;
- investir dans les services publics garant de la cohésion sociale ;
- réduire le déficit public pour gagner des marges de manœuvre budgétaires et réaliser les investissements prioritaires

semblent dès aujourd'hui inatteignables.

Cette très mauvaise nouvelle économique et budgétaire est à mettre en parallèle avec les négociations salariales en cours. En période d'austérité budgétaire, appelons les choses par leur nom, ce sont bien souvent les fonctionnaires qui sont mis à contribution. Les quelques points d'indice octroyés ne comblent pas, les effets de l'inflation et organisent de fait, une nouvelle perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires. Par ailleurs, au moment où la DGFIP peine à recruter, c'est un très mauvais signal envoyé pour ceux qui auraient souhaité intégrer nos rangs.

Dans cette perspective la présentation du budget de la DDFIP 94 semble déjà épouser les contours d'un tour de vis économique. Ainsi, les AE qui en 2023 s'élevaient avant abondement à 5 287 344 € chutent à 5 208 100 € et les CP de 6 793 568 € à 6 065 418 €. Notre inquiétude est d'autant plus grande si l'on compare le prévisionnel avec les chiffres abondés en cours d'année ou le différentiel est bien plus important. Nous nous interrogeons sur l'avenir de la réserve prudentielle qui nous est imposée avec 90 % des crédits de niveau I et II qui nous sont octroyés. Quel sera son avenir ?

Au-delà des perspectives budgétaires, nous sommes également très réservés sur les modalités de fonctionnement des CSA et notamment du nôtre. C'est ainsi que la première réunion nationale portant sur la circulaire de fonctionnement des CSA n'est prévue que pour le 4 avril 2024, la seconde étant programmée pour les mois de mai/juin 2024. Quand il s'est agit de supprimer les CAP locales, la version TGV était de rigueur. Nous admirons l'éloge de la lenteur que nous fait subir la centrale.

## COMPTE-RENDU DU CSAL DU 29/02/2024

### **1° Approbation des procès-verbaux de CSAL (pour avis)**

Le PV du 9 janvier 2024 est approuvé. La CGT s'est abstenue ayant boycotté ce CSAL.

### **2° Budget de la DDFIP 94 : compte-rendu de gestion 2023 – présentation du budget opérationnel de programme 156 pour l'année 2024 – unité opérationnelle du VAL-DE-MARNE (pour information)**

Monsieur AJEBO, nouvel adjoint à la DBLI en charge du budget se présente.

**En 2024, il y a eu un recul des autorisations d'engagements et des crédits de paiement.** Il y a un recul de 1,46 % des autorisations d'engagement en raison des rationalisations bâtementaires suite au NRP et aux baisses d'effectifs.

Il y a un recul de 10,72 % des crédits de paiement en raison de la fermeture du centre d'encaissement et du centre de traitement des chèques au 31/08/2023, de l'abandon du site de VILLENEUVE-ST-GEORGES en septembre 2023 et des locaux temporaires accueillant le SIP de VILLEJUIF le 31/03/2024.

#### **Les dotations comportent 3 niveaux :**

- **Niveau 1** : dotation globale de fonctionnement de base
  - Part locaux : les dépenses liées aux locaux sont déterminées sur une base réelle qui prend en compte l'importance et les caractéristiques du patrimoine immobilier.
  - Part agents : déterminée à partir des emplois TAGERFIP au 01/09/2023 et d'un forfait/agent unique, déterminé en fonction des crédits alloués à la DGFIP,
  - Dotation relative aux « entités spécifiques » : s'appliquait auparavant pour le centre d'encaissement et le service de traitement des chèques.
- **Niveau 2** : crédits fléchés dont l'équilibre général est réalisé au niveau national. Il s'agit des dépenses de frais de poursuites et de contentieux dont les frais des commissaires de justice (depuis 2024), les frais de changement de résidence, les frais de déplacement des CAPistes nationaux, les frais d'affranchissement informatique des ESI, des remises diverses, les taxes foncières, les dépenses liées aux frais de location de salles de concours, des frais de commissionnement de cartes bancaires et des dépenses de régularisation des déficits constatés au titre de la responsabilité des gestionnaires publics (nouveau 2024). Concernant les apprentis, les RH doivent faire un recensement des besoins puis faire le point avec la DBLI au niveau budgétaire.
- **Niveau 3** : abondements exceptionnels alloués au cours d'année à partir de la réserve des délégations interrégionales. Cette réserve est redistribuée entre les délégations au prorata des effectifs.

La DDFIP a obtenu un abondement supplémentaire pour financer le chantier de remplacement des points de livraison électriques de CRÉTEIL pour un montant de 424 707 euros. Des opérations de travaux ont été nécessaires suite à la coupure de courant qui avait eu lieu en 2021. Le marché prévoit la mise en place de groupes électrogènes lors du chantier afin de combler la coupure électrique (entre 1 semaine et 15 jours) qui aura lieu durant les travaux (mise en place d'un point de livraison à 20 000 volts puis points de transformation).

Il est précisé qu'à compter de mai 2024, Chorus migrera vers la dernière version du progiciel de gestion intégré SAP. Dans le cadre de cette migration, Chorus sera fermée aux utilisateurs du 27 avril au 13 mai 2024. Les services concernés seront le budget (DBLI), les CGF, la comptabilité, les services dépenses / SFACT. La durée réelle de fermeture est de 7 jours qui comprendra 5 jours de formation (à voir pour les 2 jours restant). La manière de redémarrer n'est pas encore connue.

L'isolation extérieure de VINCENNES a été représentée au programme 348, mais il n'y a pas de réponse à ce jour.

Concernant le site de stockage de VALENTON, il n'y a pas de changement. Mais l'administration travaille avec le Domaine pour trouver des locaux domaniaux où déplacer les archives, pour ne pas être prise au dépourvu si elle devait rendre les locaux qui sont en location. Il y a un pilonnage régulier des archives de VALENTON. Les archives du centre d'encaissement à garder ont été envoyées à RENNES.

Détail du programme 156 : toutes les lignes sont fongibles (si on prend plus sur une ligne, il faudra pendre moins sur une autre). Certaines lignes ont baissé par rapport à 2023 :

- Loyers non budgétaires : VILLENEUVE-ST-GEORGES a été rendu tout comme les locaux temporaires de VILLEJUIF et le parking à VILLEJUIF et l'HAY.
- Reprographie et impression : diminution du nombre de mopieurs programmée pour 2024. On est entré dans un nouveau marché et il a fallu rationaliser, car il y aurait trop de mopieurs dans les sites. Certains vont donc être retirés dans les services. C'est RICOH qui récupère le marché des mopieurs en lieu et place de MINOLATA
- Il y a une baisse au niveau informatique car dorénavant, les achats d'ordinateurs sont centralisés au niveau de la Centrale.
- Location et entretien de matériel : achat d'outillage, mobilier, quincaillerie, dépense par carte achat ...
- Formation : il y a dans cette ligne les frais de déplacement. Ces montants sont ajustés au fil des constatations en lien avec les RH.
- Sécurité : pas mal de travaux ont déjà été fait donc il y en a moins à faire en 2024.
- Prestation de service : location de salles ...
- Action sociale : c'est au fil de l'eau que l'on connaîtra la consommation. Comme l'année précédente cette ligne est à zéro ;
- Les baux : la fiche relative au programme 156 détaille les variations négatives quant aux baux. Les autorisations d'engagement le sont pour la totalité du bail. Lorsqu'ils sont dénoncés les autorisations sont caduques ce qui explique la variation négative sur le programme 156. Le bail d'Ivry, le plus coûteux arrive à échéance en 2027, celui d'Orly en 2030. Concernant la trésorerie hospitalière de St Maurice, le bail fait l'objet d'un renouvellement tacite par période de 6 mois. Quant à la trésorerie hospitalière de Créteil (CHIC), le bail est renouvelé jusqu'à la centralisation des trésoreries hospitalière sur Créteil.
- La ligne SOLIMP correspond au marché des mopieurs.

Concernant le site de l'HAY, même si on quitte le site, la DDFIP a l'obligation d'assurer la sécurité du site pendant un an (maintien de la télésurveillance ....).

## Gestion budgétaire de la masse salariale et des moyens de renfort

Depuis 2014, masse salariale et emplois sont gérés par la Centrale. Le CSRH de Lille est en charge de la pré-liquidation de la paye.

S'agissant des auxiliaires, 13,22 ETPT (soit 170 contrats qui pourront être signés). La diminution par rapport à 2023 s'explique par les auxiliaires qui étaient recrutés par le centre d'encaissement.

Recensement des besoins auprès des chefs des services puis réunion d'arbitrage. Réunion au 2nd semestre pour faire un point sur les consommations par les services afin d'éventuellement redéployer à d'autres services.

En 2023, restait un reliquat de 0,80 ETPT (10 contrats) qui correspond à des vacataires qui ne se sont finalement pas présentés. Pour les heures supplémentaires, consommation de 87 % de la dotation (les agents doivent être volontaires pour en bénéficier). Concernant les problématiques GMBI, il y a eu une dotation supplémentaire pour les vacataires et il y avait assez dans l'enveloppe heures supplémentaires

### 3° Questions diverses

- **Remerciement à Monsieur MOREAU qui a informé l'ensemble des services et des OS des différentes étapes de résolution liées à la coupure d'eau du 28/02. On revient sur le télétravail et les messages contradictoires envoyés par la DBLI puis corrigés par Christophe MOREAU. Il semble pragmatique dans des cas comme celui-ci d'introduire une certaine souplesse et ne pas s'arc-bouter sur l'existence d'une convention ;**
- **Remise de la pétition des agents de VINCENNES relative aux conditions de travail des agents d'entretien de ce site. La CGT FINANCES PUBLIQUES rappelle l'obligation sociale de vérifier que les entreprises soient respectueuses et du code du travail ;**
- Modification des conditions d'accueil dans les SIP.

Nous avons appris la mise en place de nouvelles conditions d'accueil au SIP de VINCENNES à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain : seuls des créneaux téléphoniques sont proposés en APRDV. La possibilité de prendre un rendez-vous physique dépendra de l'agent, qui devra l'assurer lui-même. Nous apprenons également que ces modalités d'accueil sont mises en place au SIP de CHOISY depuis 6 mois. La note départementale sur l'harmonisation des horaires d'accueil au public dans les services du VAL DE MARNE du 22/12/2023 fait état en nota bene à la page 4 qu' « *une expérimentation a démarré dans 4 SIP depuis le mois d'octobre afin de tester un nouveau parcours APRDV . Dans ces services, les usagers n'ont accès qu'à des rendez-vous téléphoniques. A l'issue de l'entretien, l'agent peut proposer un rendez-vous physique, s'il estime que la demande le nécessite ou que la question posée est trop complexe pour être traitée par téléphone. Selon le bilan tiré de cette expérimentation encore très récente, le dispositif pourrait être étendu* ».

Au delà de cette simple et rapide évocation dans une note départementale, nous sommes surpris que les OS n'aient pas été informées de la mise en place de ce dispositif depuis 6 mois au SIP de CHOISY, ni de sa mise en place au 01/03/2024 au SIP de VINCENNES. Pourquoi la mise en place de ces nouvelles modalités d'accueil ? Expérimentation nationale ? Pourquoi limiter si drastiquement l'accueil physique sur rendez-vous ? Alors

que l'accueil sans rendez-vous a déjà été plus que limité, suite aux trop nombreuses suppressions d'emplois dans les services et notamment dans les SIP ? On est censé être un service public. Ce système a-t-il vocation à être généralisé à tous les SIP ? Si oui quand ?

Pour l'administration, l'idée est que l'utilisateur obtienne le renseignement dont il a besoin. L'APRDV tel qu'il était mis en place faisait qu'il fallait parfois 1 mois pour avoir un rendez-vous, hors campagne déclarative. Le 93 a mis en place ce dispositif pour éviter que lors de l'appel téléphonique, le contribuable ne soit pas disponible, ne dispose pas des documents nécessaires sur lui ... Avec ce système, 90 % des questions sont résolues au téléphone. A Choisy, avec ce système, les délais pour prendre un RDV sont tombés à 5 jours. CHAMPIGNY est rentré dans ce nouveau dispositif, VINCENNES est d'accord aussi.

Si le dispositif fonctionne, il sera élargi à l'ensemble des SIP. La directrice précise qu'elle est favorable à un accueil physique mais pour des gens qui en ont vraiment besoin. Il s'agit d'être plus présent au niveau des populations défavorisées. Elle ajoute qu'à Choisy les résultats étaient spectaculaires et immédiats. Cependant ce constat n'est pas identique sur tous les sites expérimentateurs.

- **Impact des JO dans le 94 (prise de congé des agents, quid de la rentrée scolaire possibilité d'abonder le CET en cas d'impossibilité de poser des congés, le 94 sera-t-il amené à fournir un tiers lieu ministériel) ;**

Pas d'info de la DDFIP. De façon certaine, il n'y a pas de site olympique dans le 94 mais que des sites d'entraînements. La solution au sein de la RIF ne va pas être la même selon les départements. Ce qu'attend la DDFIP c'est la carte des transports en commun. A ce stade, elle n'est pas favorable à une fermeture de site dans le 94. Il faudra regarder site par site d'où viennent les agents. Puis chaque chef de service devra regarder si ses agents sont touchés par des difficultés de circulation et mettre en place les mesures adéquates selon les cas. Il n'est pas exclu que les sites du 94 deviennent des sites de repli pour les agents de la RIF qui seraient impactés par les fermetures pendant les JO. (tiers-lieux)

- Est-il prévu d'offrir une formation dédiée avant la campagne déclarative aux conseillers FRANCE SERVICE ; Oui mais pas de calendrier.
- Renouvellement des contrats des contractuels : quelle enveloppe pour le département ? Beaucoup de contrats vont arriver à échéance le 31/08/2024. Les agents contractuels peuvent faire eux-mêmes la demande de renouvellement auprès de du service recrutement des RH. Les chefs de service le peuvent aussi. Les RH ne peuvent pas confirmer l'accord ou le désaccord quant aux renouvellements. Il est précisé que les contractuels ne sont censés être embauchés que sur des postes vacants.

Un nouveau marché de ménage est en cours de passation : il y a une remise en concurrence des 3 premières sociétés qui ont été classés par le PFRA.

FO :

- Alarme incendie au restaurant administratif ne fonctionne pas. Un réarmement intempestif a mis en conflit l'alarme cantine avec l'alarme GTC. La DBLI est en contact avec BlocFeu pour gérer le problème.

- Signalétique pour indiquer les quais de livraison et pour les collègues qui viennent au cabinet médical. Pour GTC la DBLI n'y est pas favorable / pour cabinet médical ce sera fait.
- Villejuif problème de téléphone. Les difficultés évoquées lors du CSAL du 16 novembre 2023 ont été partiellement résolues via une TOIP virtuelle. Il y a une inquiétude sur la couverture SFR. Des tests ont été réalisés lundi et mardi dernier pour voir le fonctionnement du réseau. Les résultats sont remontés à SI2. La couverture est correcte en interne. Une solution temporaire de fournitures de téléphones portables va être délivrée à tous les agents en attendant la TOIP définitive dans quelques mois ;
- Déménagement des locaux de Villejuif.  
L'opération débutera le 18 mars dès la fermeture de l'accueil du public à 12h30. Le déménagement du SIP de VILLEJUIF aura lieu du 18 au 20 mars. Celui du SIP de l'Haÿ-les-Roses du 25 au 27 mars. Il n'y aura pas de réception du public durant la période du 20 au 29 mars. Cette neutralisation permettra :
  - aux agents de se réinstaller dans les locaux ;
  - aux déménageurs qui emprunteront la porte principale de ne pas détériorer les nouveaux locaux. Un vigile sera présent sur place et une partie de la rue sera neutralisée ;
- concernant le SIE, le déménagement aura lieu les 2,4 et 5 avril. Compte tenu que les agents sont dotés de micro-portables, un décalage d'une journée avec l'arrivée de leurs affaires personnelles aura lieu ;
- Antenne St Maur : le responsable parti à la retraite, les adjoints A+ du siège iront sur le site plus régulièrement. Pour la campagne, s'il y a une difficulté à l'accueil, qui contacter ?
- Déménagement Pôle de Programmation : les travaux sont en cours, concernant notamment l'étanchéité des joints de fenêtres, une porte sera posée comme isolant. Des radiateurs basse consommation qui se déclencheront automatiquement si la température est inférieure à 19°. Un nettoyage de la verrière est prévu (visite le 29 février). Seule une cloison isophonique a été prévue. Les agents s'approprient les locaux, la nécessité d'une seconde cloison sera vue en tant que de besoin. Le déménagement est prévu pour le 13 mars 2024
- Concernant les fuites d'eau, si une partie a été circonscrite, une nouvelle fuite a été détectée. Cette fuite va entraîner de nouveaux travaux. Il va être proposé de faire ces travaux de nuit (entre 4h et 7h du matin). Si toutefois la fuite était repérée à l'entrée du parking, il y aura un réel problème pour l'accès au bâtiment. La bonne nouvelle concerne la possibilité de couper l'arrivée d'eau à différents niveaux.